



# APPEL à CANDIDATURES

Festival Land Art & Art Contemporain  
Du 18 et 19 juin 2016  
sur la Bassée/Montois  
Œuvres in Situ, visibles du 18 juin au 31 août

Prix du jury 2016  
Invitations d'artistes



Commune de Savins  
Communes de Sognolles  
Commune de Paroy



[www.desartistesencampagne.fr](http://www.desartistesencampagne.fr)

[contact@desartistesencampagne.fr](mailto:contact@desartistesencampagne.fr)

# APPEL à CANDIDATURES

- La Bassée/Montois accueille cette année des artistes à concourir, deux orientations artistiques.
  - Création d'œuvre contemporaine
  - Création de Land Art environnementale;
- Ces œuvres proposeront durant quelques mois un regard différent de notre patrimoine et permettront aux visiteurs et aux touristes de découvrir une région proche de Paris active dans le domaine de l'art contemporain. Ce festival affirme que la culture et la nature sont des biens de tous, permet la rencontre avec des artistes, invite les habitants, les scolaires et les touristes, à avoir un regard particulier, par le biais des œuvres in situ, sur notre région et donne aux scolaires l'occasion de se sensibiliser à l'art contemporain, à l'environnement et au patrimoine. Les artistes plasticiens interviennent dans les villages, sur les domaines communaux, sur des parcelles privées après conventions avec les propriétaires. Les installations d'Art contemporain dans la nature sont réalisées en cohérence avec le patrimoine naturel et architectural, source, bassin, église, atelier, usine, lavoir associant les habitants de la Bassée/ Montois à leur histoire. Un parcours artistique et pédagogique sera proposé aux touristes et aux habitants, il sera essentiellement piéton, en libre accès, en partie lié aux chemins de randonnées.



Ateliers  
rencontres  
randonnées  
contes  
conférences  
musique

# Appel à Candidature

Candidature à envoyer avant le 15 janvier 2016

Le comité artistique de l'association organisatrice « *Et Pourquoi pas* » composé d'artistes, professionnels et de membres de l'association lancent un appel à candidature dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition du festival « Des Artistes en Campagne » .

**Lors de cette édition un prix sera attribué:**

**Prix du Jury. 3000 €**

Les artistes sélectionnés recevront 500 euros pour la production

***Important:***

L'artiste doit posséder un numéro de SIRET et être assujetti ou affilié à la Maison des artistes-sécurité sociale ou Agessa (ou structure similaire si étranger).

Il est vivement conseillé de se déplacer afin de découvrir les lieux d'implantation des œuvres.

- A. La création de l'œuvre
- B. Les stages
- C. Les interventions
- D. Les lieux-les matériaux
- E. Les droits photographiques
- F. Présence
- G. L'hébergement
- H. Assurance
- I. Contrat



Ateliers  
rencontres  
randonnées  
contes  
conférences  
musique

## A. La création de l'œuvre

Il sera attribué **500 euros** pour la production.

L'œuvre destinée à être exposée en plein air. L'artiste doit proposer une œuvre qui s'intègre dans le paysage en prenant en compte sa configuration, son environnement. etc...L'œuvre doit pouvoir entretenir une relation avec le site dans lequel elle s'insère et/ou le mettre en valeur..... L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu, les œuvres et à ce qui l'entoure.

Les matériaux naturels sont privilégiés. L'œuvre ne doit en aucun cas causer des dégâts sur l'environnement. L'œuvre doit être sécurisée si elle présente un danger pour les habitants et les visiteurs. L'œuvre devra être en place durant trois mois ,concernant les installations de land art la durée est celle des matériaux naturels utilisés (jusqu'au 31 août 2016). Si l'œuvre présente un danger et ne peut être remise en place, l'association peut, après concertation avec l'artiste, la démonter avant la date du 31 août 2016.

Les œuvres réalisées restent la propriété des candidats. Les transports (installation/désinstallation) des œuvres sont à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le 15 septembre 2016 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

## B. Les stages

Des stages seront encadrés par les artistes volontaires. Un avant projet est demandé à l'artiste dans le dossier de candidature: indemnité forfaitaire .500 euros.

## C. Interventions

Le lauréat sera amené à accueillir une classe encadrée par le professeur et un organisateur sur une matinée jusqu'après le festival afin de sensibiliser ce public à sa démarche. Une rencontre entre l'artiste et l'association est à mettre en place.

L'artiste accepte de rencontrer la presse, les médias et de participer aux opérations d'information, débats et conférences...

## D. Les lieux d'installation.

Les organisateurs mettront en place une documentation (photos) des lieux d'implantation des œuvres sur les communes participantes ; ,



Ateliers  
rencontres  
randonnées  
contes  
conférences  
musique

## ...Les matériaux

Ils sont à la charge de l'artiste. Une dotation de **500 euros** sera attribué pour la production. Il incombe aux artistes de trouver, si nécessaire, les fournisseurs, les possibilités sur la région..

## E. Les droits photographiques et des textes

Les droits photographiques et des textes sont cédés dès le contrat signé, ceux-ci seront utilisés pour une exploitation d'information, de diffusion et de promotion, des œuvres et des activités de l'association :

### Et pourquoi pas « **DES ARTISTES EN CAMPAGNE**

Un fonds photographique sera constitué. L'artiste s'engage à céder les droits des photos qui constitueront le fonds photographique à l'association

L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

Pour toutes publications ,des textes écrits à la demande **DES ARTISTES EN CAMPAGNE** à l'occasion du festival, les artistes s'engagent à demander une autorisation aux auteurs; et à les nommer.

## F. Présence

La présence de l'artiste est indispensable:

- à l'installation
- aux inaugurations
- aux visites
- à la remise du prix.

## G.L'hébergement -Déplacements

L' hébergement est à la charge de l'organisateur pendant la durée de l'installation.(1 semaine) .

Les frais de déplacements, aller/retour, sont pris en charge à la hauteur maximum de **300 euros** (sur justificatif)

## I. Assurance

L'artiste s'engage à contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre les candidats eux-mêmes ni leur travail. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

## J. Contrat

Des dispositions contractuelles lieront l'artiste à l'organisateur et le cas échéant au propriétaire du lieu accueillant l'œuvre. Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.et s'engage à les respecter.



Ateliers  
rencontres  
randonnées  
contes  
conférences  
musique

# FICHE CANDIDATURE



Ateliers  
rencontres  
randonnées  
contes  
conférences  
musique

<http://www.desartistesencampagne.fr/>

Contact organisation :

nom.....

Prénom.....

Nationalité.....

Adresse postale .....

Téléphone.....

Email .....

Site .....

Internet.....

Nom du projet :.....

Lieu envisagé :.....

Chaque artiste devra envoyer son dossier sur CD ou clé USB comprenant :

- une photographie couleur de l'œuvre que le candidat souhaite présenter
- une fiche technique, précise et un descriptif détaillé de l'œuvre envisagée.
- une photographie couleur ou noir et blanc de l'artiste qui pourra être utilisée en cas de sélection (catalogue ou exposition virtuelle)

La photographie doit être libre de droit, de bonne définition.

- la fiche de candidature complétée et signée,
- le mandat (dans le cadre d'une œuvre de collaboration),
- une fiche de présentation de l'artiste et de sa démarche qui servira de notice pour l'œuvre retenue dans le catalogue, d'une longueur n'excédant pas 1 000 signes.

- Joindre un RIB

Faute de la remise de l'ensemble de ces éléments, le dossier ne sera pas accepté.

Tout document qui semblera utile à l'artiste pourra également être joint.

Règlement complet sur le site [www.desartistesencampagne.fr](http://www.desartistesencampagne.fr)

L'œuvre achevée devra impérativement être fidèle au projet présenté.

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les conditions de participation à la manifestation FESTIVAL Des ARTISTES EN CAMPAGNE par dossier ou sur le site Internet de la manifestation. [www.desartistesencampagne.fr](http://www.desartistesencampagne.fr)

Date..... Signature.....

Les décisions du comité artistique seront communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2016, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Les dossiers non retenus seront retournés aux artistes (joindre une enveloppe réponse timbrée).

Dossier à retourner avant le 15 janvier 2016.

Mairie de Savins

77650 Savins

France

Tél. : 01 64 08 88 98

06 63 60 91 98

[www.desartistesencampagne.fr](http://www.desartistesencampagne.fr)

[contact@desartistesencampagne.fr](mailto:contact@desartistesencampagne.fr)

# Prix du Festival Des artistes en Campagne

Création d'Œuvre Contemporaine et de Land Art

## REGLEMENT

### 1 - OBJET

Le concours est ouvert aux artistes en activité, de toutes nationalités et de plus de 18 ans.

Création Œuvre Contemporaine ou de Land Art

### 2 - CONDITIONS

Création œuvre contemporaine ou de Land Art

L'artiste pourra présenter plusieurs œuvres,

L'œuvre pourra être collective ou de collaboration (sous réserve de désignation d'un mandataire).

Chaque artiste devra envoyer un dossier sur CD ou clé usb comprenant :

– une photographie couleur de(s) l'œuvre (s) que le candidat souhaite présenter .

– Une photographie couleur ou noir et blanc de l'artiste qui pourra être utilisée en cas de sélection (catalogue ou web)

La photographie doit être libre de droit (et nom du photographe), de bonne définition et remise sur CD ou clé usb.

-- Le mandat ( si œuvre de collaboration)

– Une fiche de présentation de l'artiste et de sa démarche qui servira de notice pour l'œuvre(s) retenue (s) dans le catalogue, d'une longueur n'excédant pas 1 000 signes .

Cette fiche devra être remise sur un support papier et également sur support informatique (clé USB ou CD).suivant le modèle annexé, complétée et signée,

-- Joindre un RIB

Faute de la remise de l'ensemble de ces éléments, le dépôt de(s) l'œuvre(s) ne sera pas accepté.

### 3 – JURY

Le jury est composé d'artistes, professionnels et de membres de l'association ..

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres du jury qui désigneront les lauréats. Leurs décisions sont sans appel.

### 4 - DATES

Le festival 18 et 19 juin 2016

Durée de l'exposition du 18 juin au 31 août 2016

### 5 - LIEUX DE L'EXPOSITION

Savins -Paroy –Cesoy en Montois -Sognolles en Montois –Bray sur Seine etc



- Un catalogue des œuvres exposées et des ouvrages lauréats sera édité par le FESTIVAL;
- L'exposition fera l'objet d'une campagne de communication auprès du public et des médias

## 5 – PRIX DÉCERNÉ

- Création artistique contemporaine ou de Land Art  
Le Prix du Jury doté de 3000 €

## 6 – USAGE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le candidat autorise l'association organisatrice du FESTIVAL DES ARTISTES EN CAMPAGNE à photographier (ou faire photographier) son œuvre, à filmer (ou faire filmer) son œuvre, à reproduire ces photographies ou films et les présenter au public et en faire usage pour toute utilisation relative au FESTIVAL, quel que soit le moyen technique de reproduction (papier, film, support électronique, numérique...) de diffusion directe ou indirecte (édition, publicité, affichage, exposition, salons ou manifestations divers, presse écrite ou audiovisuelle, Internet, ou tout autre réseau issu des nouvelles technologies de l'information et de la communication), que cette diffusion soit d'accès libre ou payant ; sur tout le territoire français, européen et international ; à l'exclusion de produits destinés directement à la vente.
- L'auteur autorise le FESTIVAL DES ARTISTES EN CAMPAGNE à reproduire tout ou partie des œuvres sur les outils dédiés à la communication et à la promotion du Festival .

## 7 – RETRAIT ET TRANSPORT DES ŒUVRES

- Cette partie concerne uniquement la Création artistique contemporaine. Le dépôt et le retrait des œuvres devra se faire par les artistes eux-mêmes ou toute personne les représentant ayant une décharge .Les dossiers non sélectionnés vous seront renvoyés par enveloppe que vous aurez fournie et adressée.
- Le retrait des œuvres sélectionnées et exposées devra impérativement s'effectuer à partir du 31 AOUT et au plus tard le 15 septembre. En cas de non retrait des œuvres dans les délais impartis par le présent règlement, les organisateurs du festival seront déchargés de toute responsabilité incombant normalement au gardien de la chose et disposeront à leurs guises des œuvres qui ne seraient pas retirées.

[www.desartistesencampagne.fr](http://www.desartistesencampagne.fr)

[contact@desartistesencampagne.fr](mailto:contact@desartistesencampagne.fr)



## 8 – ASSURANCE

- L'artiste s'engage à contracter une assurance responsabilité civile.  
Aucune assurance ne couvre les candidats eux-mêmes ni leur travail.  
L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

## 9 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le Festival des Artistes en Campagne se réserve le droit d'interrompre le déroulement du Festival si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient..
- En participant au Festival , l'artiste accepte les clauses et les conditions énoncées dans le présent règlement
- Pour toute information ou renseignement complémentaire contactez nous :  
**Courriel : [contact@desartistesencampagne.fr](mailto:contact@desartistesencampagne.fr)**
  
- **Candidature à envoyer avant le 15 janvier 2016**

